



LE PACÔMIEN



Journal municipal

juin 2008

Vol. 14 No 01

MESSAGE DU MAIRE

APPEL À LA PARTICIPATION

Une citoyenne de Saint-Pacôme, Marylise Lévesque, participera aux jeux olympiques de Pékin en août 2008!

Participez en grand nombre à la 2^{ième} édition du Défi Marylise-Lévesque. Plusieurs façons de vous impliquer s'offrent à vous : Soit la marche de 3km, la course de 1km pour les enfants de 7 à 12 ans, la course de 5km ou la course de 10km. Vous pouvez aussi encourager les marcheurs et coureurs en commanditant ou encore en venant vous procurer votre sac de magasinage réutilisable et promotionnel du Défi Marylise-Lévesque au coût de cinq dollars (5,00 \$). Des banques ont aussi été placées dans divers endroits publics afin de recueillir vos dons. Un dîner spaghetti au profit du Défi Marylise-Lévesque aura aussi lieu le mardi 24 juin au Centre municipal

Soyons solidaire de notre Judoka! Participez en grand nombre!

APPEL AU CIVISME

Un appel est aussi lancé à la population afin de faire preuve de civisme et de respect de nos voisins. Plusieurs plaintes ont été reçues de la part de citoyens, concernant les heures pour la tonte des gazons. L'article 17 du règlement municipal 148 – Règlement concernant les nuisances dit ceci :

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 21h et 8h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse ou une scie à chaîne, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

le vendredi de 9h00 à 12h00

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés les mardis 24 juin et 1^{er} juillet

Deuxième Défi Marylise-Lévesque



Le deuxième Défi Marylise-Lévesque se tiendra le mardi 24 juin prochain à Saint-Pacôme. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer notre judoka qui est maintenant officiellement qualifiée pour les Jeux Olympiques de Pékin.

Le Défi sera encore plus accessible cette année. Au programme : une marche de trois (3) kilomètres, une course d'un (1) kilomètre pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de cinq (5) kilomètres et une autre de dix (10) kilomètres. Le premier départ se fera à 10h00 près du Centre municipal de Saint-Pacôme. « En cette année olympique, nous convions les citoyens de Saint-Pacôme et du Kamouraska à exprimer leur fierté et leur appui à Marylise Lévesque. Que ce soit en participant au défi ou en commanditant les marcheurs et coureurs qui remettront l'argent à notre judoka », de souligner le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal de Saint-Pacôme et à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle. La tenue de cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre, notaires et CHOX-FM. L'an dernier, les activités entourant le Défi Marylise-Lévesque avaient permis de verser plus de 6 000 \$ à la judoka.

Dîner spaghetti

Le défi Marylise-Lévesque se terminera avec un dîner spaghetti. Toute la population est invitée à se joindre aux participants du Défi et à célébrer, par la même occasion, la Fête nationale du Québec. Les cartes sont en vente au bureau municipal jusqu'au 20 juin au coût de 8 \$ par adulte, 5 \$ pour les 6 à 12 ans et gratuit pour les 5 ans et moins.

L'animation musicale sera assurée par Michel Malouin et le dîner se tiendra à l'extérieur.

Le sac promotionnel est arrivé!

Un autre moyen de supporter Marylise est de vous procurer dès maintenant le sac promotionnel du Défi Marylise Lévesque. Ce sac réutilisable vous permettra d'afficher vos couleurs en faveur de notre fière ambassadrice. Le sac est vendu 5 \$ l'unité et on peut notamment en trouver au bureau municipal. Faites vite car les quantités sont limitées!

Merci aux commanditaires qui supportent Marylise : Garon et associés S.E.N.C. , la municipalité de Saint-Pacôme, la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, le Club Optimiste de Saint-Pacôme, Groupe Dynaco, Uniprix Jacques Arsenault et Éric Couillard, CHOX-FM, Publicité P.A. Michaud, Familiprix Saint-Pascal, le député de Kamouraska-Témiscouata, M. Claude Béchar, l'épicerie Gilbert-Royer Axep, Chevrons Dionne, Clinique chiropratique La Pocatière, Roland et Frères, Perlite Canada, Automobile Kamouraska, le député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, M. Paul Crête, Lune Copies et la municipalité de Saint-Gabriel.



Lundi 23 juin
Site de la Station plein air

- 18 h 30 Souper hot-dogs
- 20 h 00 Levée du drapeau et discours patriotique
Feu de joie
Spectacles de Gratien Landry et Jacques Lévesque

Mardi 24 juin
Terrain près du Centre municipal

- 10 h 00 Volée de cloches
- 10 h 00 Défi Marylise-Lévesque
Marche de 3 km
Courses de 5 et 10 km
Course de 1 km (enfants)

*(En cas de mauvais temps, le Défi sera reporté au dimanche 29 juin à 10 h
Écoutez CHOX-FM pour plus d'informations)*

- 12 h 00 Dîner spaghetti
Animation musicale avec Michel Malouin
Inscription 2008 et animation avec l'équipe du terrain de jeux
Course au trésor «Quatre siècles... à célébrer»



DÉFI TÊTES RASÉES 2008

Par votre généreuse collaboration, vous nous avez grandement aidé à organiser le Défi Têtes rasées 2008 à Saint-Pacôme. Les enfants LEUCAN que nous représentons se joignent à nous pour vous remercier. Le dimanche 8 juin 2008, 31 personnes ont mis leur tête à prix. Des centaines de souscripteurs et de bénévoles ont permis de remettre 7 500 \$ à l'organisme LEUCAN. Soyez fiers de prendre votre part à ce succès!

Les initiatrices du projet, Martine Tanguay et Ginette Lacoursière.

SAINT-PACÔME ACCUEILLE SES NOUVEAUX ARRIVANTS

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé et de précieux partenaires, a tenu le vendredi 6 juin une activité d'accueil pour une trentaine de nouveaux arrivants. Les participants se sont réunis à la Station plein air à l'occasion d'un 5 à 7 qui se voulait une rencontre conviviale entre les nouveaux arrivants et les représentants d'organismes locaux.

Le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque, a souhaité la bienvenue aux citoyennes et aux citoyens qui se sont installés à Saint-Pacôme au cours des deux dernières années. Une pochette d'informations a été remise à chacune des nouvelles familles. Les pochettes contenaient des informations pratiques, des mots de bienvenues, des dépliants, de nombreux rabais et des paco-dollars échangeables chez les membres de l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme.

Quelques nouveaux arrivants ont, par la suite, pris la parole pour exprimer leur enthousiasme à l'endroit de leur village.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À SAINT-PACÔME

Le Comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme a sensibilisé les usagers de la route à l'importance de respecter les limites de vitesse, les arrêts obligatoires et les traverses pour piétons.

Près de 500 usagers de la route ont été arrêtés brièvement le 30 mai dernier sur le boulevard Bégin pour recevoir un dépliant de sensibilisation. Un accent particulier a été mis sur les sanctions plus sévères contre la vitesse excessive et sur l'interdiction d'utiliser au volant un téléphone cellulaire tenu en main.

Cette deuxième opération en autant d'années a été rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, du Comité de développement de l'endroit, de la Sûreté du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Transport Québec.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Bilan 2007

Le Comité de développement de Saint-Pacôme a tenu son assemblée générale annuelle le 3 juin dernier. La présidente, Mme Hélène Cadieux, a passé en revue les nombreux projets réalisés dans la communauté au cours de l'année 2007 et a tenu à souligner le dynamisme des différents porteurs de projets. Parmi ces projets, notons la mise en place du comité de vigilance pour la sécurité routière, le lancement du Réseau Qualité-famille, le premier Défi Marylise-Lévesque, la Fête des voisins, le lancement d'un projet de Coopérative de solidarité santé au Kamouraska, la poursuite des travaux au moulin, l'engagement conditionnel de la Société d'Habitation du Québec pour le projet de résidence pour aînés, etc.

Au cours de la prochaine année, le comité entend continuer d'assurer le suivi du plan de développement 2006-2009 et travailler sur deux priorités : les activités à offrir à nos jeunes et le maintien des services de proximité. De plus, le comité a entrepris des démarches pour gérer les paco\$ en collaboration avec la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle.

Le Comité de développement a tenu des élections qui ont permis de renouveler le mandat de Mme Éliane Vincent et de confier un premier mandat à M. Robert Bérubé. Félicitations à ces deux personnes. Deux postes sont à combler. Les intéressés peuvent obtenir plus d'informations en contactant l'agent de développement, M. René Bélanger, au 418 852-2356.

Un bel été à Saint-Pacôme!

Le Comité de développement vous invite à profiter de la belle saison pour explorer les attraits touristiques du territoire. Vous attendez de la visite cet été? Ne ratez pas l'occasion de vivre des expériences inoubliables avec vos amis ou vos proches. Arbre en Arbre, la pêche au saumon, la randonnée pédestre, le club de golf, le circuit patrimonial, le Domaine du Pacômois et le Cinéma Louise vous feront passer de bons moments! En matière de restauration et d'hébergement, vous avez accès à l'Auberge Comme au premier jour, au Restaurant Motel L'Escale et à l'Auberge Saint-Pacôme.

Encore une fois cette année, Saint-Pacôme est associé au Symposium de peinture du Kamouraska. Plusieurs artistes peintres sont attendus dans la semaine du 13 juillet pour participer au concours « Saint-Pacôme et son patrimoine bâti ». Pour plus d'informations, veuillez consulter le <http://symposiumkamouraska.site.voila.fr/>

Les familles Pearson seront nombreuses à Saint-Pacôme les 6 et 7 septembre prochain. Plus que des retrouvailles, ce rassemblement vise d'abord à célébrer le 200e anniversaire de l'arrivée de l'ancêtre Charles Pearson à Rivière-Ouelle. L'accueil réservé à Charles Pearson par la communauté l'incitera à s'installer et à devenir meunier au moulin de Saint-Pacôme.

Pour être les premiers informés sur ce qui se passe à Saint-Pacôme, consultez la section «Quoi de neuf» du www.st-pacome.ca

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE



La période de pêche au saumon sur la rivière Ouelle débutera le 1er juillet. Le poste d'accueil, d'information et d'enregistrement de la SGRO est situé à la Station plein air. Pour plus d'informations, composez le 418 852-2430. Il est également possible de se procurer un permis et d'enregistrer les captures chez Charles Kidd Inc. Veuillez par ailleurs noter que le souper bénéfique de la Société de gestion de la rivière Ouelle sera de retour le vendredi 15 août prochain. Surveillez les médias locaux pour en savoir plus...



ATCHOUM!

Congestion nasale...Éternuements...Larmolements...Asthme allergique...La saison de l'herbe à poux est bientôt à nos portes!

Eh oui, le festival du mouchoir, le « atchoum » en continu, c'est pour bientôt! De plus en plus de Québécois souffrent d'allergies à l'herbe à poux durant la période estivale, plus spécifiquement dans le sud du Québec. Malheureusement, nous n'y échappons pas!

L'herbe à poux est une plante annuelle dont la hauteur varie de 10 à 90 centimètres. On l'appelle aussi « ambrosia ». Elle est peu exigeante et pousse surtout dans les terrains vagues comme par exemple en bordure des champs et des routes. L'agent allergène de l'herbe à poux est son pollen. Un seul plant peut produire en moyenne 3380 graines en un été, qui, à leur tour, peuvent germer l'année suivante et générer de nouveaux plants.

Comment s'en débarrasser? On peut l'arracher, la tondre, mais le succès de contrôle de l'herbe à poux consiste à ne pas laisser un terrain dénudé.

Les allergies à l'herbe à poux sont une véritable mine d'or pour les pharmacies. Des millions de dollars sont dépensés chaque année pour les anti-inflammatoires, décongestionnants ou autres médicaments.

Bien qu'elles soient désagréables au maximum, il faut apprendre à vivre avec ces allergies, et surtout, passer quand même un bel été!

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunion du 2 juin 2008

189.06.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 2 juin 2008 soit accepté tel que présenté.

190.06.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2008 soit adopté tel que présenté.

191.06.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2008

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2008 soit adopté tel que présenté.

193.06.08 MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE – REDDITION DE COMPTES – TAXE SUR L'ESSENCE

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme comptable Mallette pour vérifier la reddition de comptes tel que nous l'exige le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

194.06.08 FORMATION URGENCE VIE – ENTÉRINER LA FORMATION DE M. JEAN-PIERRE LÉVESQUE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la formation en secourisme de M. Jean-Pierre Lévesque au coût de cent vingt-trois dollars et trois cents (123,03 \$) taxes incluses et ce, avec les frais de déplacement relatifs à cette formation..

195.06.08 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE PLOURDE

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #10012050 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil dans le cadre du prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique du secteur de la rue Plourde au montant de vingt et un mille six cent dollars et trente-sept cents (21 600,37 \$) taxes incluses.

196.06.08 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la facture #10012033 des frais d'honoraires professionnels de BPR Groupe-conseil dans le cadre du projet

d'alimentation en eau potable au montant de deux mille deux cent dix-sept dollars et soixante-deux cents (2 217,62 \$) taxes incluses.

197.06.08 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2008

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2008 de la Société d'habitation du Québec tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	45 591 \$
DEPENSES	
Administration	7 569 \$
Conciergerie et entretien	8 248 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	23 568 \$
Remplacement, améliorations et modernisation	66 000 \$
Financement	49 824 \$
Services à la clientèle	2 911 \$
Total des dépenses	158 120 \$
DÉFICIT	82 529 \$
Partage du déficit :	
SHQ 90%	112 529 \$
Municipalité 10%	11 253 \$

198.06.08 GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. – SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DES PIÈCES PRINCIPALES DES POMPES AU POSTE DU SURPRESSION D'EAU POTABLE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Gaéтан Bolduc & Associés Inc. pour le remplacement des pièces principales de nos pompes au poste du surpression d'eau potable au montant de mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (1 285,44 \$) taxes en sus.

161.05.08 CORRECTION À APPORTER À LA RÉOLUTION 104.03.08 – TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée lors de la transcription des comptes touchés par les transferts budgétaires;:

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à effectuer la correction suivante :

transfert du compte 02 13000 140 (Rénovation – administration) 11 000,00 \$ au compte 02 70191 950 (Quote-part – Station Plein Air)11000,00\$ et non 2 70190 991 (Don – Station Plein Air)11 000,00\$

162.05.08 MANDATER M. GUY MARION, ARPENTEUR – PROLONGEMENT DES SERVICES

D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE **PLOURDE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Guy Marion, arpenteur, à agir dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Plourde.

163.05.08 ENTÉRINER L'ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS SAISONNIERS

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'entériner l'achat d'une paire de bottes de travail aux deux (2) ans pour les employés saisonniers (M. Gilles Michaud et M. Alcide Miville).

164.05.08 AUTORISER L'ACHAT D'UN COUPE BORDURE

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un coupe-herbes à essence pour l'entretien des terrains de la municipalité.

165.05.08 AUTORISER L'ACHAT D'UN COMPRESSEUR ET DE SES ACCESSOIRES

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de demander des soumissions pour l'achat d'un compresseur et de ses accessoires.

166.05.08 RÉSOLUTION 020.03.08 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest a décidé de déménager son siège social;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que les raisons évoquées ne sont pas valables;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le déplacement du siège social de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest même s'il n'est pas en accord;

ATTENDU QUE les frais reliés à ce déménagement au niveau administratif sont très élevés par rapport aux coûts administratifs antérieurs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest d'apporter une modification à sa résolution 020.03.08, étant donné que les raisons évoquées ne justifient pas le déménagement de leur siège social sauf pour le directeur incendie;

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest de lui fournir les coûts totaux exacts reliés au déménagement de leur siège social ainsi que les frais administratifs annuels récurrents.

167.05.08 DEMANDE
D'AUGMENTATION DE SALAIRE DE
MME HÉLÈNE DORE

ATTENDU la demande de Mme Hélène Dore dans laquelle elle souhaite un ajustement à la hausse de son salaire;

ATTENDU QUE pour l'année 2008, l'augmentation salariale des employés a été de 2,5%, information provenant de l'indice du prix à la consommation;

ATTENDU QUE les membres du conseil trouvent inopportun d'accorder une nouvelle augmentation salariale en cours d'année alors que les budgets sont complétés et surtout qu'une nouvelle grille des salaires a été montée à l'automne 2007;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la demande de Mme Hélène Dore soit refusée en lui mentionnant que les salaires seront réévalués à l'automne 2008 pour l'année 2009.

168.05.08 ENGAGE-
MENT COORDONATRICE ET
ANIMATEURS(TRICES) DU TERRAIN
DE JEUX 2008

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le terrain de jeux 2008 :

Coordonatrice Jessica Houle
Animateurs(trices) Christine Lavoie
Samuel Gagnon
Catherine Vaillancourt
Caroline Bélanger

Accompagnatrice
Aide-animateur(trice)
Andréanne Charest Chouinard

207.06.08 DEMANDE
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
BRIGITTE GAGNÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Gagné a acheté la résidence sise au 167, rue du Faubourg le 17 août 2007;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Brigitte Gagné au programme pacômien d'accès à la propriété.

208.06.08 DEMANDE
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
MADELEINE ST-JEAN / M. ALAIN

BÉLANGER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Madeleine St-Jean et M. Alain Bélanger ont acheté la résidence sise au 10, rue de la Pruchière le 15 mai 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Madeleine St-Jean et M. Alain Bélanger au programme pacômien d'accès à la propriété.

209.06.08 DEMANDE DE
DON – FABRIQUE DE SAINT-PACÔME

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) à la Fabrique de Saint-Pacôme afin de leur apporter un soutien pour l'organisation de leur brunch du 8 juin prochain.

210.06.08 LA JOURNÉE
DES GENS D'AFFAIRES DU
KAMOURASKA – TOURNOI DE GOLF

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire deux (2) personnes à La Journée des gens d'affaires du Kamouraska le vendredi 20 juin prochain au coût de soixante-dix dollars (70,00 \$) par personnes, taxes incluses.

211.06.08 LE
CARREFOUR DES JEUNES INC. –
ADHÉSION 2008-2009

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas adhérer au Carrefour des Jeunes Inc. pour l'année 2008-2009.

212.06.08 FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
67^{ÈME} ASSISES
ANNUELLES

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire à assister au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités les 25,26 et 27 septembre prochain au coût de cinq cent trente dollars (530,00 \$) plus taxes et de défrayer les frais de déplacement et de repas rattachés au congrès.

213.06.08 MME
JOHANNE RUEST – RÉCLAMATION
POUR UN BRIS A DES ARBRES LORS
DU DÉGAGEMENT DES FOSSÉS AU
PRINTEMPS 2008

ATTENDU QUE Mme Johanne Ruest nous réclame un montant de quarante dollars (40,00 \$) pour les bris causés à des pruniers

et à un arbuste ainsi que quatre-vingt dollars (80,00 \$) pour de la main-d'œuvre;

ATTENDU QUE ces bris ont été causés lorsque la municipalité a dégagé les fossés au printemps, afin de faciliter l'écoulement de l'eau causé par la fonte des neiges;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de remplacer un prunier de Mme Ruest pour un montant équivalent à quarante dollars (40,00 \$) et de ne pas défrayer les coûts de main d'œuvre considérant que les citoyens de tout le territoire de la municipalité ont à faire ce travail à tous les printemps;

214.06.08 MUNICIPALITÉ
DE ST-GABRIEL-LELANT –
ANCIENNE ROUTE RELIANT ST-
GABRIEL/ST-PACÔME

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a aménagé un centre de compostage sur sa propriété située à l'ancien dépotoir de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit emprunter l'ancienne route reliant nos deux municipalités pour se rendre sur les lieux de ce centre de compostage;

ATTENDU QUE cette route est sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et que compte tenu de son mauvais état la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant nous demande d'en faire l'entretien;

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'il n'y ait aucun entretien de fait sur cette route, car l'optique de la municipalité est plus de fermer cette route que de la garder carrossable pour le moment, considérant la problématique que cette route occasionne pour les propriétaires avoisinants.

215.06.08 M. MARC-
ANDRÉ LABEL – DEMANDE DE
REPLACER LES BORNES ET DE
PROLONGER LE PONCEAU AU NORD DE
LA RUE GARNEAU

ATTENDU QUE M. Marc-André Label nous demande un accès à sa parcelle de terre qui se situe au nord de la rue Garneau et à l'est du terrain de Mme Lucie Beaulieu;

ATTENDU QUE M. Marc-André Label cultive cette parcelle de terre et qu'un accès de vingt (20) pieds de largeur suffit à l'ensemble de la machinerie agricole;

ATTENDU QUE deux (2) bornes ont dû être déplacées par nos employés municipaux lors de travaux à l'automne 2007;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité :

QUE M. Guy Marion, arpenteur, soit mandaté pour replacer les deux (2) bornes en question dans les meilleurs délais;

QUE les correctifs nécessaires pour le prolongement de la rue Garneau soient prises dans les meilleurs délais pour que M. Label puisse accéder à son terrain.

216.06.08 AGRANDIS-

SEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la zone industrielle est utilisée à pleine capacité et que des demandes sont encore présentes pour l'établissement de nouvelles entreprises;

ATTENDU QUE le développement industriel fait partie des priorités pour la municipalité pour ainsi encourager l'établissement de nouvelles familles;

ATTENDU QUE le secteur visé pour l'agrandissement de la zone industrielle est inutilisé pour des fins agricoles;

ATTENDU QUE la municipalité possède aussi un terrain dans ce secteur d'une superficie de 1200m² sur laquelle est situé un cours d'eau verbalisé qui restreint la possibilité du terrain;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'espace supplémentaire d'environ 14 000m² pour l'entreposage de différents matériaux et équipements;

ATTENDU QU'un projet de récupération de matières compostables verra le jour dans un avenir rapproché;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande de la municipalité et ce, dans les plus brefs délais dans le but d'accommoder tant la municipalité que les entreprises intéressées à venir s'établir dans la zone industrielle.

217.06.08 AMENDEMENT À L'AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CITATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL NORBERT-DIONNE À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean, que lors d'une séance ultérieure le conseil municipal adoptera un règlement relatif à la citation d'un monument historique pour le bâtiment désigné à l'article 1.

ARTICLE 1 DÉSIGNATION DU MONUMENT HISTORIQUE

Le conseil cite au sens de la loi sur les biens culturels (LBC art. 70 à 83,97) le bâtiment suivant connu et désigné sous le vocable :

Ancien magasin général Norbert-Dionne, située au 104 et 106 rue Galarneau sur les lots P-401 et P-410.

ARTICLE 2 MOTIFS DE LA CITATION

La municipalité de Saint-Pacôme souhaite citer l'ancien magasin général Norbert-Dionne pour les raisons suivantes :

En raison de son ancienneté, le bâtiment d'origine ayant été érigé en 1851, peu avant la construction de l'église, et transformé vers 1885 pour lui donner son apparence actuelle.

En raison de sa valeur ethnologique en tant qu'ancien magasin général pendant plus de 125 ans.

En raison de son intérêt architectural car il s'agit d'un imposant bâtiment de style

Second Empire qui est dans un excellent état d'intégrité.

Parce que le fait d'avoir un statut de protection constitue un critère de sélection pour l'octroi de subventions patrimoniales.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement de citation a effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles, soit le 20 mai 2008.

ARTICLE 4 CONSULTATION

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations au comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Daniel Jean

218.06.08 FILS SOUTERRAINS- DEMANDE À BELL CANADA

ATTENDU QUE Bell positionnait ses fils près des rues municipales et que souvent, l'emplacement de ces derniers est plus ou moins bien identifiés et à des profondeurs qui varient beaucoup;

ATTENDU QUE lorsque nous devons effectuer des travaux d'infrastructures routières dans le but d'améliorer nos réseaux routiers, nous sommes toujours pris avec les fils enfouis, et ce, surtout en secteur agricole;

ATTENDU QUE Hydro-Québec ont procédé aux chagements des poteaux électriques pour leurs utilités;

ATTENDU QUE les fils de Bell Canada devraient être repositionnés dans les poteaux pour ainsi éviter, lors des travaux d'infrastructure, de briser ces fils et d'éliminer les entraves lors des travaux;

ATTENDU QUE l'élimination des redevances sur ces installations, nous demandons que des démarches soient entreprises pour que Bell repositionne à ces frais lorsqu'une demande leur est adressée par une municipalité;

ATTENDU QU'une municipalité ne devrait pas être obligé de défrayer les coûts de repositionnement de leurs fils dans les poteaux lors de travaux d'infrastructures de rues;

ATTENDU QUE lorsque les lignes d'Hydro-Québec longent les rues municipales, Bell Canada devrait repositionner leurs fils dans les poteaux, et ce, à leur frais;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE demander à la Fédération Québécoise des Municipalités et au Ministère des Affaires Municipales de faire les modifications nécessaires à la réglementation concernant les utilités publiques enfouies sous les infrastructures municipales (routes et fossés) en exigeant :

QUE Bell Canada ait l'obligation de transférer leurs fils enfouis dès l'installation des utilités publiques dans les rues municipales.

QUE les coûts reliés au déplacement des fils soient défrayés par Bell Canada ou Hydro-Québec, selon le cas;

QUE les subventions que l'on reçoit des différents ministères ne devraient pas servir à financer Hydro-Québec ou Bell Canada pour la relocalisation de leurs services;

QUE les citoyens de nos municipalités n'aient pas à payer par leurs taxes municipales les coûts reliés au déplacement des utilités publiques.

219.06.08 MANDAT MALLETTE – VÉRIFICATION ANNÉE 2008

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette Senc pour faire la vérification de l'exercice financier 2008.

220.06.08 EMPRISE RUE MICHAUD – PROBLÈME DE DÉLIMITATION

ATTENDU QUE l'emprise de la rue Michaud, à son extrémité, se retrouve sur un terrain privé;

ATTENDU QUE certains propriétaires de la rue Michaud sont directement impliqués par ce problème de délimitation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le maire pour rencontrer les propriétaires concernés pour négocier une entente afin de régulariser la situation.

221.06.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 05.

INFO MUNICIPAL

Les étapes du cycle budgétaire

Étapes	Périodes	Gestes à poser
1. Préparation du budget	La période peut être plus ou moins longue selon la démarche utilisée et la complexité du budget. Habituellement, dans les grandes villes, la préparation du budget commence avant l'été, alors que dans les municipalités rurales, elle s'amorce en septembre. Cette période se termine généralement en décembre.	<ul style="list-style-type: none">*Discussions du conseil sur les orientations et les priorités pour le budget à partir des informations rassemblées par les fonctionnaires municipaux (notamment les états financiers qui révèlent la situation financière de la municipalité).*Préparation d'un projet préliminaire de budget.*Rapport du maire Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une assemblée du conseil au moins quatre semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption.*Diffusion du rapport du maire Distribution à chaque adresse civique et/ou publication du rapport dans un journal diffusé dans la municipalité.*Discussions sur le projet préliminaire de budget.
2. Adoption du budget	Doit se faire entre le 15 novembre et le 31 décembre	<ul style="list-style-type: none">*Avis public de la tenue d'une assemblée du conseil portant exclusivement sur le budget, au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.*Assemblée du conseil sur le budget Dépôt, présentation et adoption du budget.*Diffusion du budget Distribution à chaque adresse civique et/ou publication dans un journal diffusé dans la municipalité, d'un document explicatif sur le budget adopté.*Transmission au ministre des Affaires municipales du cahier des prévisions budgétaires dans les 30 jours suivant l'adoption du budget.
3. Réalisation et contrôle du budget	Toute l'année financière (1 ^{er} janvier au 31 décembre)	<ul style="list-style-type: none">*Décision par le conseil concernant l'imposition des taxes.*Approbation par le conseil de chaque dépense effectuée, sauf s'il y a délégation de ce pouvoir à un fonctionnaire. Dans ce cas, le fonctionnaire doit faire rapport au conseil à la première assemblée qui suit l'autorisation des dépenses. Dans tous les cas, un certificat de disponibilités de crédits doit être produit.*Dépôt au conseil d'un rapport trimestriel faisant état des recettes, des dépenses et des états comparatifs prévus par la loi, pour la période écoulée depuis le début de l'exercice financier.*Contrôle de l'évolution du budget par le conseil (au besoin, transferts budgétaires et budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé).
4. Analyse des résultats	Après la fin de l'année financière, mais avant le 15 avril qui suit.	<ul style="list-style-type: none">*Dépôt au conseil du rapport financier et de celui du vérificateur (au plus tard le 15 avril), lors d'une assemblée précédée d'un avis public.*Transmission des deux rapports au ministre des Affaires municipales (au plus tard le 15 avril).



HISTOIRE PEU BANALE D'UN MOULIN BANAL

(chronique mensuelle)

Vente de vivaces

21 et 22 juin 2008
de 9h à 16h

De nombreuses variétés de vivaces seront disponibles.
De plus, vous pourrez trouver plusieurs arbres, arbustes, annuelles, graminées et fines herbes.

Nous serons heureux de recevoir vos dons de plantes
jusqu'au 20 juin à 17h. Appelez au 852-1107

Pour nous faire part de vos commentaires, suggestions, questions ou autres, appelez
Réjeanne Hudon au 852-1107



Super Rallye Vente de garage

Le 21 et 22 juin 2008

**Dans les paroisses de
Saint- Pacôme
Saint-Gabriel
et Rivière-Ouelle**

Pour renseignement ou inscription contactez :

Réal Gagnon

852-3284

Coût d'inscription : 5\$

Date limite : 16 juin 2008

Dates à retenir

Juillet 2008

<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
		1 Vidanges 1 Fête du Canada	2	3	4 Vidanges.2	5
6	7 Conseil 20h00	8 Récupération 1 20h00Coop santé	9	10	11 Récupération -2	12
13	14	15 Vidanges 1	16	17	18 Vidanges 2	19
20	21	22 Récupération 1	23	24	25 Récupération 2	26
27	28	29 Vidanges 1	30	31	Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00.	

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public

Pelouse

La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h à 22h tout dépendant de votre numéro civique :

Lundi, mercredi et vendredi :

numéros civiques **PAIRS**

Mardi, jeudi et samedi:

numéros civiques **IMPAIRS**



ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de juillet 2008

Diane Poirier	1	Jean-Claude Boucher	14
Gisèle Lebel	2	Germaine Hudon	16
Richard Sirois	5	Marie Leblanc	10
Louise Lavoie	7	Janine C. Lavoie	19
Agathe Ouellet	8	Marie-Paule Lebel	19
Georgette Lévesque	10	Ginette Hudon	21
Monique Bourgoïn	11	Denise Charest	28
Monique Demers	11		



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 12 août 2008 à midi

Prochaine parution : 20 août 2008